

INFORMATION

Date : 07/02/2024

Référence : DMGP-INF/24-006

Emetteur :	Destinataire(s) :
Nom : Sébastien TEYSSEIRE	Réseau commercial
Dir/Dept/Service : Marché Premium	Gestion privée
Téléphone : 33 (6) 62 52 66 97	
Rédacteurs :	Copie(s) pour information :
Noms : Claude MAUSY ☎ 06 34 19 47 36 Nathalie CASSAN ☎ 03 88 52 57 03	Direction Marketing et Animation
	Directions Fonctionnelles
	CRC
	Solutions Clients
	Service Conformité
Processus de la CEGEE	
Nom du processus : Gestion Privée	Responsable de Processus : Sébastien TEYSSEIRE
Objet : ELITE APOGEA VIE ET CAPI CHANGEMENTS ➤ De nom le contrat SOPRANE 1818 OPUS 4.D v2 devient ELITE APOGEA ➤ Passage d'une garantie nette à une garantie brute sur le Fonds général (alignement avec la place , position standard de marché, AEP était le dernier assureur partenaires de TEORA à proposer une garantie nettes sur le fonds euros) ➤ Multi-mandats à l'actif (plusieurs poches en GSM possibles) ➤ SCPI accessibles dès la souscription (précédemment accessibles en arbitrage et versement complémentaire)	

Informations Essentielles

Offre commercialisable uniquement par	CAGP, BP
Dates de commercialisation	A partir du 22 janvier 2024
Type de placement	Contrats d'assurance et de capi qui permet d'investir sur l'actif général d'un assureur, le fonds en euros, ou sur des supports diversifiés appelés Unités de compte (UC)
Eligibilité	➔ Contrats uniquement accessibles en souscription à des clients résidents fiscaux français.
Catégorie client	➔ Personnes physiques : C1 (Débutant, C2 (Initié), C3 (Confirmé) , C4(Expert) ➔ Personnes morales : OSBL (Organisme Sans But Lucratif) soumises à l'IS, Les Personnes Morales soumises à l'IR, Personnes morales soumises à l'IS avec activité patrimoniale Ne sont pas éligibles : ➔ Les assureurs s'engagent à ne pas accepter la souscription d'un contrat de capitalisation qu'il soit libellé en € ou en UC par toutes entreprises industrielles, commerciales et artisanales et d'une manière générale, les personnes morales soumises à l'IS, exception faite des typologies de PM citées ci-dessus. ➔ Exclusion des C0

INFORMATION

Profil de Risque	Personnes physiques : R1 Prudent, R2 Equilibre, R3 Dynamique, R4 Offensif Personnes morales : R1 Prudent, R2 Pondéré, R3 Offensif
Durée d'investissement	Période de détention minimum recommandé 8 ans, détention maximale pouvant aller jusqu'à 30 ans pour les contrats de capi et viager pour l'assurance vie Possibilité de sortir par anticipation ou d'effectuer des retraits partiels sous certaines conditions
Intervenants	TEORA by NWM met à disposition une gamme complète de solutions en architecture ouverte. Le principe de l'architecture ouverte présente l'avantage de pouvoir travailler avec un large choix d'assureurs. > VEGA IM met à disposition son expertise pour la gestion déléguée des fonds

1 PRESENTATION DE L'OFFRE

Caractéristiques du contrat d'assurance vie/capitalisation

Le contrat d'assurance vie/capitalisation est un outil d'épargne et de capitalisation **long terme** avec une période de détention recommandée **de 8 ans** et une durée maximale de détention **pouvant aller jusqu'à 30 ans** pour le contrat de capi et viager pour l'assurance vie.

Le contrat de capitalisation est similaire au contrat d'assurance-vie et permet à certaines entreprises, associations et institutionnels d'investir, sous forme d'enveloppe globale, sur l'actif général d'un assureur, **le fonds euros**, ou sur des supports diversifiés appelés **Unités de compte (UC)**.

Les fonds euros : le capital brut est garanti à tout moment par l'assureur. Les fonds versés rejoignent l'actif général de l'assureur.

Les unités de compte (UC) : le capital n'est pas garanti puisque les sommes allouées sur ce support sont placées sur des fonds proposés par différentes sociétés de gestion, en fonction de l'appétence du client au risque et la composition des fonds qui l'intéresse (actifs monétaires, obligations, actions, immobiliers, diversifiés, produits structurés, ...).

Le contrat d'assurance vie/capitalisation permet d'investir à **long terme** sur une très large gamme de placements financiers notamment : monétaires, obligataires, actions aussi bien en France qu'à l'international.

TEORA et VEGA IM se partagent les rôles dans la commercialisation et la gestion du contrat de capitalisation :

➔ **TEORA** met à disposition une gamme complète de solutions en architecture ouverte. Le principe de l'architecture ouverte présente l'avantage de pouvoir travailler avec un large choix d'assureurs.

➔ **VEGA IM** met à disposition son expertise pour la gestion déléguée des fonds

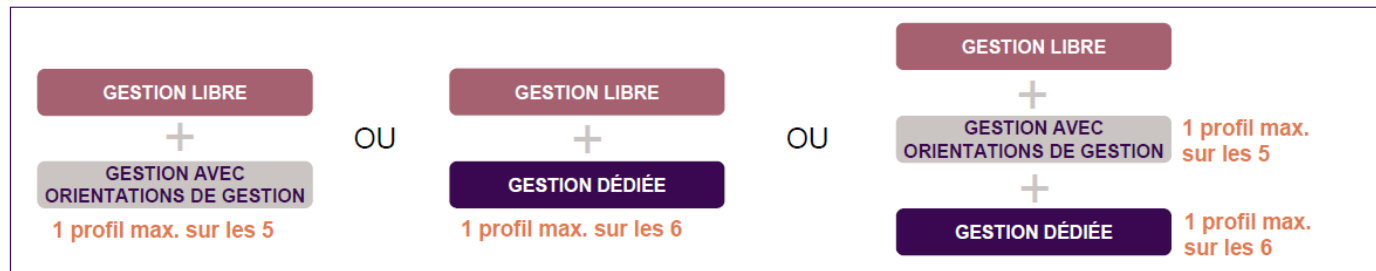
2 CLIENTELE ELIGIBLE

- Offre **réservée aux clients** en courtage via TEORA
- La clientèle visée est celle des clients suivis en **Gestion Privée/Banque Privée**
- **Clients professionnels, clients non professionnels** des marchés financiers
- Clients détenteurs ou non détenteurs d'un contrat d'assurance vie
- Clients souhaitant investir dans des produits de diversification
- Clients disposant d'un **ticket d'entrée au minimum de 250 k€** chez Teora (le seuil contractuel du contrat est de 15K€, mais la politique commerciale chez Teora est fixée à 250 k€)
- **Il convient de s'assurer auprès du client que la souscription à cette offre est en adéquation avec ses besoins, ses objectifs, son niveau de connaissance et d'expérience sur les instruments financiers, sa situation patrimoniale, son appétence pour le risque et son horizon de placement ainsi qu'avec sa capacité à subir des pertes en capital.**

3 CONTRATS ET TARIFICATION

➤ Un enrichissement du contrat

Jusqu'à présent le contrat permettait de cumuler plusieurs modes de gestion mais ne permettait pas de cumuler plusieurs profils d'un même mode de gestion.



➤ Dorénavant le dispositif AEP permet de cumuler au sein du même contrat :

-plusieurs profils de Gestion Dédignée (ou GSM) et plusieurs profils OG

-plusieurs gestionnaires/mandataires



➤ Caractéristiques

ELITE APOGEA VIE ELITE APOGEA CAPI

Contrats de Cardif Assurance Vie⁽¹⁾ (AEP), compagnie d'assurance de droit français

PRÉSENTATION

- Un large choix de supports financiers : OPC, SCPI et FCPR sous conditions, sous réserve de validation de AEP
- Des modes de gestion multiples proposés : Gestion Libre, Gestion avec Orientations de Gestion et Gestion Dédignée
- Des options de gestion automatique sans frais supplémentaires
- Souscription digitale

CARACTÉRISTIQUES

Modes de gestion

- Gestion Libre
- Gestion avec Orientations de Gestion
- Gestion Dédignée (gestion OPC ou OPC/titres vifs)

Exemple de supports d'investissement

- Fonds général de Cardif Assurance Vie⁽¹⁾
- Gamme OPC dédiée
- SCPI, sous conditions
- Produits structurés

Le choix de ces supports se fait en fonction de vos besoins, exigences, votre sensibilité aux risques, de vos connaissances et expérience financière ainsi que votre horizon de placement.

(1) Cardif Assurance Vie est la compagnie d'assurance-vie de BNP Paribas Cardif. AEP - Assurance Epargne Pension est une marque commerciale du groupe BNP Paribas Cardif. (2) Le seuil d'accès à ce contrat via Teora est de 250 000 €. (3) Frais de gestion UC inclus (1 % par an). (4) Les frais indiqués en Gestion Dédignée VEGA Investment Managers s'appliquent par dérogation aux conditions générales.

Extrait des conditions tarifaires standards du contrat

VERSEMENT INITIAL	Tous modes de gestion confondus : 15 000 € ⁽²⁾ Gestion avec Orientations de Gestion : 7 500 € Gestion Dédignée : 125 000 €
VERSEMENT LIBRE	Gestion Libre : 1 500 € Gestion avec Orientations de Gestion : 1 500 € Gestion Dédignée : 10 000 €
RACHAT PARTIEL	Pas de montant minimum
AVANCE	Max. 80 % sur fonds en euros et 60 % sur Unités de Compte (UC)
FRAIS SUR VERSEMENTS	4,50 % max. (100 % des frais sur versements sont perçus par les Réseaux BPCE)
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE	Fonds en euros et UC : 1 % par an (0,60 % sont perçus par Teora sur la poche fonds en euros et 0,75 % sur la poche UC, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de ces rémunérations)
FRAIS DE GESTION GESTION AVEC ORIENTATIONS DE GESTION VEGA INVESTMENT MANAGERS	1,60 % ⁽³⁾ par an (Au titre du mandat : 0,06 % sont perçus par VEGA Investment Managers et 0,42 % sont perçus à 50/50 par Teora et les Réseaux BPCE. Au titre des frais de gestion UC : 0,75 % sont perçus à 50/50 par Teora et les Réseaux BPCE)
FRAIS DE GESTION GESTION DÉDIÉE VEGA INVESTMENT MANAGERS	1,80 % ⁽³⁾⁽⁴⁾ par an (0,80 % sont perçus par VEGA Investment Managers et 0,75 % par Teora, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de ces rémunérations)
FRAIS SUR ARBITRAGE	0,50 % (90 € min. - 300 € max. / 1 ^{er} arbitrage annuel gratuit) (0,25 % sont perçus par Teora, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)

Les enveloppes et les sous-jacents supportent un certain nombre de risques : risque de perte en capital, risque de liquidité, risque de contrepartie, risque de marché, risque de taux. Le souscripteur est invité à prendre connaissance du détail de ces risques dans la documentation réglementaire et, le cas échéant, dans le Document d'Informations Clés (DIC) et/ou le Document d'Informations Spécifiques (DIS).

➤ Tarification/partage de valeur

Extrait des conditions tarifaires standards du contrat

FRAIS	FRAIS CLIENT	INCOMPRESSIBLE ASSUREUR	RÉTROCESSIONS TEORA / VEGA IM & RÉSEAUX BPCE
FRAIS SUR VERSEMENTS	4,50 % max.	0	100 % des frais sur versements perçus par les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE FONDS EN EUROS	1 % par an	0,40 %	0,60 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE UC	1 % par an	0,25 %	0,75 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION AVEC ORIENTATIONS DE GESTION VEGA IM	OG : 0,60 % par an	0,12 %	0,06 % perçus par VEGA IM et 0,42 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE
	UC : 1 % par an	0,25 %	0,75 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION DÉDIÉE VEGA IM	Mandat : 0,80 % par an	0	0,80 % perçus et répartis à 50/50 entre VEGA IM et les Réseaux BPCE
	UC : 1 % par an	0,25 %	0,75 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE
FRAIS SUR ARBITRAGE	0,50 % (90 € min. - 300 € max., 1 ^{er} arbitrage annuel gratuit)	0,25 %	0,25 % perçus et répartis à 50/50 entre Teora et les Réseaux BPCE

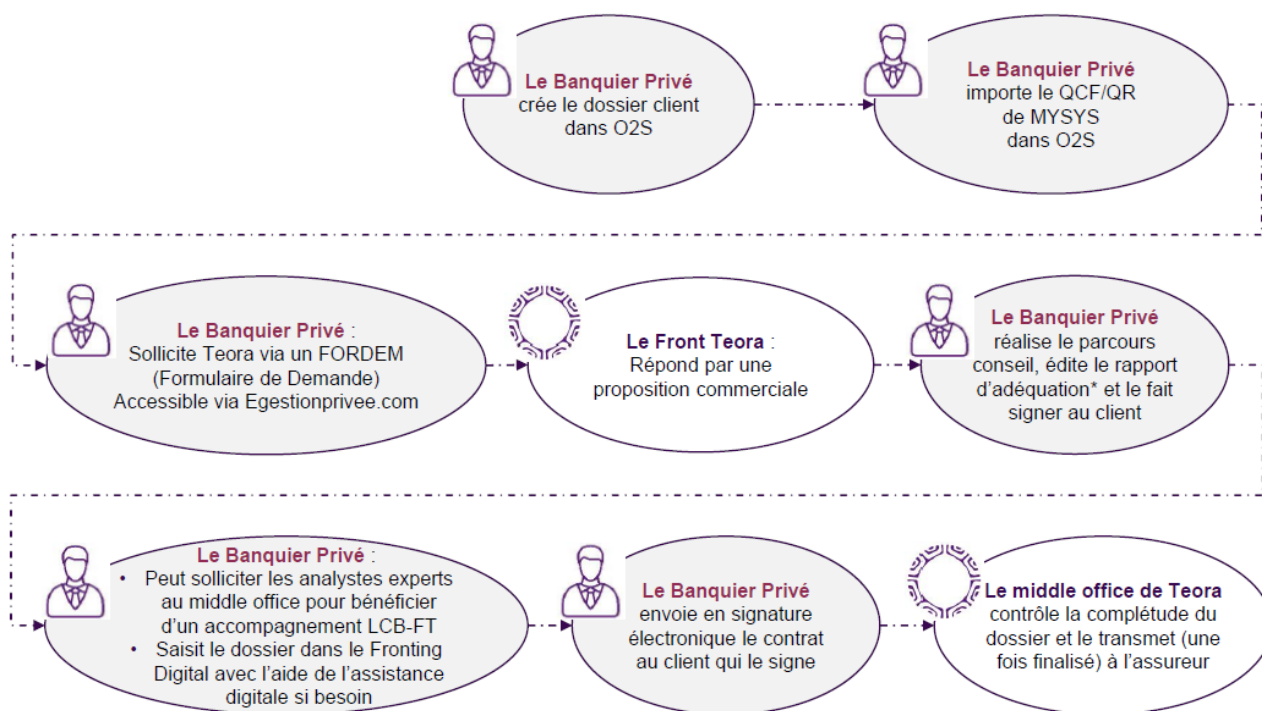
4. LES RISQUES LIES AUX PRODUITS EN ASSURANCE

[KIT CONSEILLE PAGE 3](#)

5. PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION/ARCHIVAGE

VOIR [PROCEDURE SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE VIA TEORA](#) ET [KIT DE MISE EN MARCHÉ](#)

4 Parcours client Banquier Privé



* Rapport d'adéquation : correspond à la Synthèse Epargne pour les personnes physiques et à la Synthèse Placement pour les personnes morales.

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux, dont le kit réseau.

Bien cordialement,
Direction Marché Premium